

Date de la convocation : 19 Février 2015

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT SIX FEVRIER DEUX MIL QUINZE, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD — Tony GUERY – Cathia BAILLIF-DELAIRE – Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL — Pascale YVIN - David JACQUET – Pascal ORGEREAU - Blandine FROGER – Yves JEULAND - Isabelle PLANTE – Karine LEROY – Michel LEBRETON -

ÉTAIENT EXCUSÉS : Vincent FOURNERET (pouvoir à Véronique CHOTARD) – Bernadette ROGIERS (pouvoir à Jackie PASSET) - Eliane PAYRAUDEAU (pouvoir à Cathia BAILLIF) -

Secrétaire de Séance : Pascale YVIN

✓ **Le procès-verbal de la réunion du 22 JANVIER 2015 est adopté à l'unanimité**

✓ **Intercommunalité : Approbation du Plan d'actions foncières et des sites prioritaires pour le portage foncier**

Dans le cadre de la Politique Départementale de l'Habitat, et du plan d'action foncière validé par la Communauté de Communes Vallée Loire Authion, le Conseil Municipal décide de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la SPLA de l'Anjou conformément aux dispositions de l'article L 327-1 du code de l'urbanisme pour les terrains cadastrés ZO 0008 et ZO 0166 – situés rue du Pignon Blanc, et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

✓ **Intercommunalité : Transfert de la compétence numérique à la CCVLA**

Le Conseil Municipal, par 17 voix et 2 abstentions, considérant l'enjeu que représente la desserte numérique du territoire communautaire pour son développement à venir et pour répondre aux besoins de la population DECIDE D'ACCEPTER la modification des statuts de la CCVLA et l'adhésion de la CCVLA au futur syndicat mixte ouvert qui sera créé en Maine et Loire pour exercer la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

✓ **Intercommunalité : commission locale d'évaluation des charges**

Face au retrait de l'Etat en matière d'assistance aux collectivités et notamment la suppression de la mission d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), la Communauté de Communes de Vallée Loire Authion propose d'apporter cette assistance à ses communes membres en mettant en place un service commun ADS chargé de la procédure d'instruction des autorisations et actes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable en approuvant le montant des charges transférées chiffré à 15 575 € pour la Commune de LA MENITRE.

✓ subventions aux associations locales 2015

Le Conseil Municipal

➤ **APPROUVE** à l'unanimité le règlement d'attribution de subventions aux associations locales proposé par la commission animation et vie associative en lien avec la commission finances. Le préambule exprime la volonté du soutien à la vie associative, tel que cela est avéré depuis quelques années, notamment, outre les subventions, par la mise à disposition d'une animatrice de la vie associative et d'une médiatrice culturelle, chacune pour ½ équivalent temps plein, et la mise à disposition de locaux publics.

Le règlement, au-delà de préciser les associations éligibles et les modalités pratiques des demandes, fixe huit critères de calcul, applicables selon la nature des associations réparties en six catégories (sport – culture – loisirs et tourisme – vie sociale et entraide – vie scolaire – autres). Ceci afin de mieux répondre aux principes d'équité, d'équilibre et de solidarité entre associations, et de mesurer davantage la demande en rapport avec la notion d'intérêt général.

Dans le contexte budgétaire de plus en plus contraint, les associations ont été invitées par courrier motivé à formuler leur demande au plus près de leur besoin. Ce message a été bien entendu par six associations qui ont fait l'effort de solliciter une participation inférieure à celle perçue les années précédentes (de -10 à -100 %) : ALES, ASM HAND, HPVA, SCRABLENLOIRE, LIRENLOIRE, AMICALE DES SAPEURS POMPIERS – Pour les autres associations, plusieurs hypothèses ont été envisagées, dont celle adoptée qui tient compte de l'application des critères fixés par le nouveau règlement et d'une baisse générale de 5 % par respect du cadrage budgétaire. Pour la catégorie vie scolaire, le principe d'une participation forfaitaire par enfant scolarisé et résidant sur la commune est retenu, au bénéfice d'une part des deux associations de parents d'élèves (publique et privée) et d'autre part des associations qui gèrent les activités pédagogiques des écoles (OGEC et USEP). Le montant forfaitaire pour 2015 est de 3 € par enfant pour les associations de parents d'élèves et, pour les activités pédagogiques, de 10 € pour les élèves de maternelle et de 18 € pour les élèves de primaire.

➤ **DECIDE** d'attribuer une enveloppe globale de subventions pour l'année 2015 de 26 271 € ainsi répartie :

1) Catégorie 1 – SPORT

Par 19 voix :

. ALES	700 €	
. ASM BASKET		1 300 €
. ASM HAND		1 170 €
. ST MATHMENITRE FOOTBALL CLUB		1 300 €
. TENNIS CLUB MENITREEN		1 300 €

2) Catégorie 2 – CULTURE

En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriale, trois membres ayant la qualité de Président ou Trésorier d'association ne prennent pas part au vote

Par 16 voix/16 votants :

. AACL		1 400 €
. FOLKLORE D'ANJOU ET DU MONDE		3 200 €
. HPVA		400 €

. LES AMIS DES ORGUES	1 200 €
. LES MENI'ACTEURS	200 €
. LIRENLOIRE	1 400 €

2) Catégorie 3 – LOISIRS ET TOURISME

Par 19 voix :

. CLUB DE L'AMITIE	215 €
. COMITE DES FETES	3 200 €
. COMITE DES FETES (concours et animation repas anciens)	1 570 €
. CLUB NAUTIQUE	400 €
. FOYER RURAL	400 €
. SOCIETE CHASSE ST HUBERT	250 €

3) Catégorie 4 – VIE SOCIALE ET ENTRAIDE

Par 19 voix

. ADMR	700 €
. PEFAB	280 €
. ASSOCIATION ENTRAIDE BOULES DE FORT	90 €

4) Catégorie 5 – VIE SCOLAIRE

Par 12 voix pour, 3 contre et 4 abstentions :

. APE – ECOLES PUBLIQUES	468 €
. APEL – ECOLE STE ANNE	246 €

Critères :

Enfants scolarisés et résidant sur la commune

3 €/enfant

. OGEC ECOLE STE ANNE	1 212 €
. USEP Ecole Pierre Perret	560 €
. USEP Ecole Maurice Genevoix	1 800 €

Critères :

Enfants scolarisés et résidant sur la commune

18 €/enfant primaire – 10 €/enfant maternelle

5) Catégorie 6 – AUTRES

Par 19 voix

. ACPG-CATM	240 €
. AMICALE SAPEURS POMPIERS	500 €
. GDON	570 €
. Rejet de la demande de la société des Islettes, l'objet de la demande ne répondant pas au critère d'action d'intérêt général.	

✓ **participation à verser à l'école Ste Anne au titre du contrat d'association**

Le Conseil Municipal DECIDE, par 15 voix pour et 4 abstentions, de verser une somme de 51 249,60 € à l'OGEC de l'école Ste Anne pour l'année 2015, dans le cadre du contrat d'association signé le 10 mars 1981 par le Préfet . Celle participation est calculée selon le coût d'un élève des écoles publiques, soit 330,22 € pour un élève primaire et 865,33 € pour un élève maternelle.

✓ **livre « La Ménitré, une histoire entre Loire et Vallée »**

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'habiliter l'association HPVA (Histoire Patrimoine Vallée d'Anjou) en qualité de distributeur agréé du livre « La Ménitré, une histoire entre Loire et Vallée » et ainsi de lui faire bénéficier du prix de vente fixé à 200 € pour un lot de 10 livres.

✓ **Emprunt multidevises**

Considérant le recul de l'Euro pris sur le Franc suisse depuis le début de l'année, le Conseil Municipal reste vigilant sur l'emprunt contracté en devises FS, et mandate le Maire à convertir cet emprunt en formule classique –taux fixe 1,130 % auprès du Crédit Mutuel, à l'échéance la plus favorable.

✓ **Travaux d'isolation de l'école Pierre Perret**

Dans le cadre des travaux d'isolation de l'école Pierre Perret, le Conseil Municipal DECIDE de confier à la SOCOTEC la mission Contrôle technique un montant de 2 180 € H.T. et la mission SPS pour un montant de 1 200 € H.T.

Le Conseil Municipal valide le programme de travaux d'isolation de l'école Pierre Perret arrêté à la somme de 200 000 € H.T., décide de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire (enveloppe NCR et enveloppe Performance énergétique) l'attribution de subventions aussi élevées que possible, et mandate le Maire pour la recherche de toute autre source de financement.

✓ **Travaux effectués par le SIEMML – demande de fonds de concours**

Le Conseil Municipal DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

- travaux de réfection de l'armoire L16, rue de la Croix des Bas - soit 958,94 €
- travaux de dépannage sollicités par la Commune – soit 425,19 €

✓ **Natation scolaire –reconduite d'action pour 2015/2016**

Considérant l'opportunité pour les enfants de pratiquer l'apprentissage de la natation sur le temps scolaire, et le retour positif de l'expérience menée au cours de la présente année scolaire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de renouveler en partenariat avec la piscine PHAREO de Beaufort en Vallée l'action « natation scolaire » pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016 et selon les mêmes modalités : 3 classes CM1 et CM2 à raison de 8 séances/classe/an.

✓ **Surveillance du restaurant scolaire**

Considérant la hausse de fréquentation du restaurant scolaire, notamment en maternelle, et la nécessité d'un encadrement suffisant en rapport avec le nombre d'enfants accueillis, le conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE,

- d'occuper, selon les besoins, la salle annexe Joseph Pessard le temps du repas pour le service du restaurant scolaire

- de créer un poste d'agent de surveillance, dans le cadre du dispositif CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) à hauteur de 20/35€
- de fixer le prix du repas à 3,10 € à compter du 1^{er} Avril 2015

✓ **Modification du tableau des effectifs CAE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer un poste CAE à hauteur de 20 Heures/semaine pour les services administratifs et en contre partie de ne pas renouveler le poste CAE bâtiment (non pourvu depuis le 1^{er} novembre 2014) – Le poste CAE espaces verts ne sera pas non plus renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2015.

✓ **Temps d'activités périscolaires - rentrée scolaire 2015/2016**

Le Conseil Municipal

Vu les propositions du comité affaires scolaires et périscolaires

DECIDE à l'unanimité

- D'adapter les nouveaux rythmes scolaires pour les deux écoles publiques en tenant compte d'un allongement de la pause méridienne (temps du repas allongé d'1/4 d'heure)
- De proposer ainsi les nouveaux horaires scolaires pour les deux écoles publiques à l'inspection Académique :

Ecole maternelle Pierre Perret :

Lundi – Mardi – Vendredi : de 8 Heures 55 à 11 Heures 55 ; de 13 heures 25 à 16 heures 25

Mercredi – Jeudi : de 8 heures 55 à 11 Heures 55

Ecole primaire Maurice Genevoix :

Lundi – Jeudi : de 8 heures 45 à 12 Heures ; de 13 Heures 45 à 16 Heures 30

Mardi : de 8 Heures 45 à 12 Heures

Mercredi : de 8 Heures 45 à 11 Heures 45

Vendredi : de 8 Heures 45 à 12 Heures ; de 13 Heures 45 à 16 Heures 15

- D'organiser les activités périscolaires TAP en les regroupant sur les plages horaires suivantes :
 - Le mardi après-midi de 13 heures 45 à 16 heures 30 – et le vendredi de 16 h 15 à 16 h 30 – pour l'école Maurice Genevoix
 - Le jeudi après-midi de 13 heures 25 à 16 heures 25 pour l'école maternelle Pierre Perret
 - Le lundi après-midi ou le vendredi après-midi de 13 heures 30 à 16 h 30 pour les élèves de l'école Ste Anne

✓ **Mise en place d'un conseil municipal Jeunes**

Le Conseil Municipal

VU la proposition du comité jeunesse,

DECIDE, à l'unanimité

- De créer un conseil Municipal Jeunes de 13 membres répartis selon les tranches d'âge suivantes :
 - 4 pour la tranche d'âge 10-11 ans
 - 4 pour la tranche d'âge 12-13 ans
 - 5 pour la tranche d'âge 14-15-16 ans
- D'adopter le règlement qui en définit le fonctionnement
- De fixer la date de scrutin le 23 Mai 2015 de 9 Heures à 12 Heures avec campagne électorale préalable du 9 mai au 22 mai 2015

✓ **Groupement de commandes pour les travaux d'aménagement paysager de la résidence Les Hauts**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le principe de groupement d'achat avec Maine et Loire Habitat pour les travaux d'espaces verts de la résidence Les hauts
- DESIGNÉ les membres suivants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'offres :
 - Vincent FOURNERET – membre titulaire
 - Yves JEULAND et Michel LEBRETON – membres suppléants
 - Gérard BARTHELEMY – membre avec voix consultative

✓ **Bureau de Poste**

Un avis favorable est donné, par 18 voix et une abstention, à l'une des trois propositions formulées par la Direction de la Poste pour le maintien d'un service de proximité : continuité d'une prise en charge du Bureau par la Direction de la Poste moyennant la mise à disposition d'un facteur qui aurait pour mission d'effectuer à la fois la distribution et la tenue du bureau les mardi – mercredi – jeudi et vendredi matin de 9 Heures à 12 Heures – le samedi de 9 Heures à 11 Heures - soit 14 heures/semaine

Le Maire,

Jackie PASSET

